

# Le service de visioconférence et audioconférence



Véritable outil de travail pour les élus et les agents, la visioconférence simplifie les échanges, optimise les déplacements et les coûts et s'inscrit dans les démarches de développement durable.

Entreprises, associations, écoles, organismes partenaires... : la visioconférence fait partie de la palette des services incontournables à l'appui de vos projets de développement du territoire.

Solliciter une expertise éloignée, permettre à une entreprise de développer son activité à l'international, à des enfants d'échanger avec leurs camarades dans le cadre d'un jumelage : les usages sont multiples et contribuent à l'image d'un territoire dynamique, au service des acteurs économiques et des habitants.

## + Les avantages

- **Un gain de temps**, de frais de déplacement et une optimisation des processus décisionnels
- Un dispositif qui s'inscrit dans la **démarche de développement durable** de la collectivité
- Un outil au service des acteurs économiques locaux et **créateur de nouveaux usages**
- **Un moyen de communication simple à utiliser** et dont les attributs technologiques favorisent la convivialité des échanges distants

## e Le service

- **Une large gamme d'équipements et une offre sur mesure** pour répondre aux besoins de chaque collectivité.
- **Un service de conciergerie** pour prendre en charge, dès votre demande de réservation, l'organisation de votre visioconférence, mettre en relation les différents points de visioconférence souhaités, et apporter une assistance technique.



Un service de conciergerie pour faciliter l'organisation de vos visioconférences.

*La Région Bretagne participe au financement d'un point de visioconférence sur chaque territoire intercommunal breton, à hauteur de 50% de la dépense d'investissement éligible, dans la limite de 6 000 € HT.*

**En savoir plus :**

Rendez-vous sur [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org) et sur [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

## Le service de visioconférence et audioconférence

**99 POINTS DE VISIOCONFÉRENCE DÉJÀ INSTALLÉS EN BRETAGNE\***

Retrouvez sur le site Internet d'e-mégalis Bretagne l'annuaire géolocalisé des points de visioconférence en Bretagne.

\*chiffre au 30/09/2013



## Formation & Accompagnement

- ➔ **Un spécialiste de la visioconférence** peut intervenir et vous conseiller à chaque étape de votre projet : choix de l'équipement adapté à votre besoin, configuration et aménagement de votre salle de visioconférence, choix de la connexion Internet appropriée...
- ➔ **Une formation destinée aux futurs utilisateurs** et aux agents responsables de la gestion de l'équipement est organisée lors de l'installation du matériel.

## Adhésion au service

- ➔ Le service comprend à la fois l'équipement en matériel de visioconférence et l'abonnement à la conciergerie.
- ➔ Les EPCI qui souhaitent bénéficier de la subvention accordée par le Conseil régional de Bretagne doivent en faire la demande avant toute souscription à nos services.
- ➔ **En savoir plus :** rendez-vous sur notre site internet et consultez la *Convention d'accès aux services*

Vous souhaitez une présentation de ce service ?

Vos interlocuteurs au Syndicat mixte :

- » **Nicolas Viel**  
Responsable,  
Pôle Promotion et Accompagnement  
02 99 12 51 71  
nicolas.viel@megalisbretagne.org
- » **Mathieu Fumière**  
Chargé de mission promotion,  
Pôle Promotion et Accompagnement  
02 99 12 51 75  
mathieu.fumiere@megalisbretagne.org



Syndicat mixte de coopération territoriale